



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 31 Mars 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Sept Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 31 Mars 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X		
	Monsieur PINATON Clément	X		
	Madame DUCAMP Séverine	X		
	Monsieur GUYOT Jean-Pierre	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur RIVIERE Guillaume	X		
<u>Objet de la délibération</u> : Commissions municipales	Sens du Vote : Adoption			

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit de 7 membres, avec un maximum de 7 candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 7 membres.

Après le rapport de Monsieur le Maire,

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 – Commission des Finances
- 2 – Commission des Travaux
- 3 – Commission des Fêtes et Cérémonies
- 4 – Commission Jeunesse et Séniors
- 5 – Commission de l'Environnement
- 6 – Commission de la Culture
- 7 – Commission de la Communication
- 8 – Commission de la Vie Scolaire et périscolaire

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 7 membres.

Article 3 : Monsieur le Maire présente les candidats de la liste « Le Vred Cap » qu'il a désigné pour chacune des commissions et précise, que dans chacune d'elles, il reste un poste à pourvoir pour la liste « Ensemble faisons vivre Vred » ; en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT. Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1 – Commission des Finances :
 - Mme Magali DEPARIS
 - M. Frédéric CLAISE
 - Mme Evelyne LEROUX
 - M. Guy BONNET
 - M. Yves MAITTE
 - M. Clément PINATON
 - M. Guillaume RIVIERE

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

- 2 – Commission des Travaux :
 - M. Frédéric CLAISE
 - Mme Magali DEPARIS
 - M. Yves MAITTE
 - M. Frédéric HARDY
 - Mme Dany HALLANT

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

- 3 – Commission des Fêtes et Cérémonies :
 - M. Guy BONNET
 - Mme Magali DEPARIS
 - M. Frédéric CLAISE
 - Mme Evelyne LEROUX
 - Mme Chloé GUISLAIN
 - Mme Séverine MARLIERE
 - M. Clément PINATON

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

- 4 – Commission Jeunesse et Séniors :
 - Mme Evelyne LEROUX
 - Mme Magali DEPARIS
 - Mme Caroline REY
 - Mme Chloé GUISLAIN
 - Mme Séverine MARLIERE
 - M. Clément PINATON
 - Mme Séverine DUCAMP

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

5 – Commission de l'Environnement :

- M. Frédéric CLAISE
- Mme Caroline REY
- M. Yves MAITTE
- Mme Chloé GUISLAIN
- M. Frédéric HARDY
- M. Jean-Pierre GUYOT
- M. Guillaume RIVIERE

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

6 – Commission de la Culture :

- Mme Magali DEPARIS
- Mme Evelyne LEROUX
- M. Guy BONNET
- Mme Chloé GUISLAIN
- Mme Séverine DUCAMP
- M. Guillaume RIVIERE

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

7 – Commission de la Communication :

- Mme Magali DEPARIS
- M. Frédéric CLAISE
- Mme Evelyne LEROUX
- M. Guy BONNET
- Mme Séverine MARLIERE

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

8 – Commission de la Vie scolaire et périscolaire :

- Mme Evelyne LEROUX
- Mme Séverine MARLIERE
- M. Clément PINATON
- Mme Séverine DUCAMP
- Mme Dany HALLANT

Vote : 15 pour – 00 contre – 00 Abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

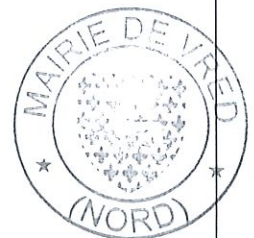
Le Secrétaire de séance,

Magali DEPARIS



Le Maire,

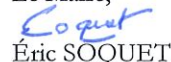
Éric SOQUET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **13 AVR. 2026** et de la publication

le **13 AVR. 2026**

Le Maire,


Éric SOQUET

